



Liliana Kozar

Université de Zielona Góra
Pologne

 <https://orcid.org/0000-0002-3073-3286>

Dérivation propre : moyen linguistique de formation des termes (sur l'exemple des termes français du régime supplémentaire de retraite)

Morphological derivation: Linguistic way of forming terms (based on the example of French terms of individual retirement plans)

Abstract

To avoid the gaps in the field of denomination and simultaneously to provide the communication needs, any specialist language offers neology strategies range — more or less systematic in relation to the general language — and can therefore borrow from foreign languages, overload semantically other words already functioning in the lexicon, or form new words by recombining the appropriate linguistic elements.

The objective of this paper is to analyze the mechanism of morphological derivation within the French terminology in the field of individual retirement plans and, in particular, to list a number of affixes regularly participating in the formation of terms in this lexicon.

Keywords

Terminology, specialist language, terms, denomination, morphological derivation, prefixation, suffixation

Pour parer aux manques en matière de dénomination et subvenir simultanément aux besoins de communication, tout système linguistique, y compris celui des langues de spécialité, dispose d'un éventail de stratagèmes néologiques, plus ou moins systématiques par rapport à la langue générale de référence et peut donc « recourir à des emprunts faits aux langues étrangères, surcharger sémantique-

ment les mots fonctionnant déjà dans le lexique ou former des mots nouveaux en recombinant les éléments linguistiques appropriés » (A. Kacprzak, J. Syphnicky, 2002 : 82). Cela presuppose aussi que les unités mises en place, qu'elles soient empruntées à d'autres domaines linguistiques ou nouvellement formées, « suivent les mêmes règles morphologiques, lexicales et syntaxiques du système linguistique auquel elles appartiennent » (M.T. Cabré, 2000 : 27).

Et pourtant, une telle approche néologique, disons *classique*, a en terminologie ses protagonistes et adversaires. Et pour cause, elle fait objet d'une vive discussion. Il faut préciser que pour certains chercheurs-terminologues, elle se montre simplement problématique, voire inappropriée à tel point qu'un nouveau terme, à savoir la *néonymie*, réservé à la néologie dite terminologique est apparu (cf. G. Rondéau, 1984 : 129 ; M.T. Cabré, 2000 : 29 ; I. Desmet, 2003). Quant à la distinction entre la *néologie* et la *néonymie*, les controverses portent notamment sur le plan d'ordre idéologique et pragmatique, et ne résident pas dans leurs compétences à dénommer des concepts nouveaux, ce que paraît confirmer Guy Rondéau, en disant : « [...] le néonyme se distingue du néologisme et de tout autre mot grâce à trois critères dont l'action est convergente : a) celui de la conscience collective d'un groupe de sujets parlants éclairés [...]. Contrairement à ce qui se passe en néologie, l'avis des spécialistes de chaque domaine est indispensable en néonymie ; b) celui de l'usage, qu'on peut mesurer, encore qu'imparfaitement, grâce à la documentation [...] ; c) celui de la datation relative, obtenue grâce à la vérification dans des ouvrages lexicographiques généraux et spécialisés » (1984 : 129).

Quant aux procédés de création de nouveaux termes, la distinction *néologie* / *néonymie* paraît superficielle ; ceux-ci restent rigoureusement similaires, car « en terminologie, il n'y a pas assez de règles ou de schémas sur la formation des termes qui soient propres ou exclusifs des unités du discours spécialisé. Dans ce sens, nous affirmons qu'elles répondent aux schémas de la morphologie de la langue à laquelle elles appartiennent » (M.T. Cabré, 2000 : 28).

Il en ressort que pour les questionnements de dénominations, l'approche néologique classique paraît correcte, car il serait problématique d'en trouver une autre. De ce point de vue, la formation des termes en langue de spécialité est en principe réalisée par les mêmes procédés que la formation des mots en langue générale, ce qui d'après nous n'est pas du tout inopiné, car la langue commune implique des stratégies communes.

Le but du présent article est d'analyser le mécanisme de la *dérivation propre* comme moyen de formation des termes au sein du répertoire terminologique français relatif au régime supplémentaire de retraite et notamment de lister un certain nombre d'affixes y participant de manière plus ou moins régulière. Le corpus de termes soumis à l'analyse comportait au bilan près de 800 termes français, simples et composés, confectionnés lors d'un dépouillement de différents types de ressources textuelles (monographies, articles, dictionnaires, encyclopédies, re-

vues, bulletins d'instruction, circulaires, prospectus, notices d'information, sites Internet, etc.) confiées au domaine.

1. Cadre définitionnel

La *dérivation propre* ou *properment dite*, ou encore *affixation*, selon les auteurs, est un procédé qui, pour former des unités nouvelles, fait appel à des préfabriqués linguistiques généralement non autonomes, déjà fonctionnant dans la langue et récurrentes dans les formations néologiques, préposés ou postposés à une base dite dérivationnelle. Du point de vue opérationnel, la dérivation est donc un procédé très logiciste et ainsi elle est définie dans la littérature.

Selon une opinion répandue, que confirme entre autres Patrick Charaudeau, la dérivation consiste à « ajouter à un mot lexical de base (appelé *radical*) des éléments ou particules (encore appelés *affixes*), qui se placent devant (*préfixes*) ou derrière (*suffixes*) le mot » (1992 : 67). Certaines de ces particules n'ont pas d'autonomie ; d'autres, au contraire, peuvent avoir une fonction autonome dans le cadre d'une classe grammaticale (comme les prépositions).

Par ailleurs, la question de l'autonomie des affixes n'est pas unanimement reconnue. Maurice Grevisse (1993 : 197) est entre autres parmi ceux qui parlent de la dérivation en termes d'opération consistant à ajouter à un mot existant un élément non autonome. Cet avis paraît être aussi partagé par Roland Eluard qui stipule que « la dérivation adjoint, à une base, un ou plusieurs morphèmes liés, c'est-à-dire non autonomes. Les préfixes précèdent la base [...], les suffixes la suivent [...] » (2000 : 38). Le propos de Jean Dubois (1994), qui oppose la *dérivation* à la *composition* (formation de mots composés), n'apporte pas dans ce domaine de précisions univoques ; il explique que ce mode de formation consiste « en l'agglutination d'éléments lexicaux, dont un au moins n'est pas susceptible d'emploi indépendant, en une forme unique » (1994 : 136). D'autres chercheurs, comme Alicja Kacprzak et Józef Sytnicki passent cette information sous silence et précisent uniquement que « la dérivation consiste en la création de nouveaux mots à partir des éléments fonctionnant déjà dans la langue par des procédés de filiation définis » (2002 : 88)¹.

¹ Il convient de préciser à cet endroit que Józef Sytnicki (1979 : 24—25) et Jean Dubois (1994 : 136) élargissent la dimension sémantique du terme *dérivation*. Selon eux, ce terme pris au sens large désigne de façon générale le processus de formation de nouvelles unités lexicales au moyen de certaines règles morphosyntaxiques dans une langue donnée. Dans ce sens la *dérivation* serait générique à la *dérivation préfixale* et *suffixale*, à la *dérivation syntaxique (conversion)*, mais aussi à la *composition*.

Cette première esquisse d'opinions permet aussi de saisir un certain décalage ciblant la notion de *radical* qui sert de base pour la dérivation. Défini plus haut entre autres comme un mot lexical étant à l'origine d'une nouvelle formation, le radical apparaît comme un mot autonome se prêtant à des formations subséquentes (cf. P. Charraud, 1992 : 67 ; M. Grevisse, 1993 : 197). D'autres propos, *a contrario*, appréhendent le radical en termes d'« élément » lexical fonctionnant déjà dans la langue, ce qui sous-tendrait un fonctionnement lié ou non (cf. R. Eluerd, 2000 : 39 ; A. Kacprzak, J. Sytnicki, 2002 : 88)².

Par ailleurs, Roland Eluerd (2000), de son côté, reconsidère aussi cette confusion dans la saisie de la base pour la dérivation. Il ne s'attarde toutefois pas à la définir mais tranche décidément en mettant en relief sa fonction opérationnelle : « Que la base provienne d'un mot (*laver, bon*) ou d'un radical (*lav-*), le mot ou le radical devient en lui une nouvelle unité disponible pour la dérivation, une unité sémiotique. La suffixation en *-té* ne nominalise pas un adjectif (*bon, bonté*), mais le suffixe *-té* nominalise une base (*bon-*). Ce qui importe c'est le fait de mettre en place une nouvelle unité à partir d'une base solide. Celle-ci peut, autant qu'il est possible, résulter d'une analyse segmentale ou conserver sa qualité d'un mot mais, en fait, ceci est secondaire, car c'est le caractère unitaire du mot construit qui doit être privilégié » (2000 : 39—40).

Quitte à anticiper les constats qui découlent de notre illustration qui suit, nous sommes d'avis que la nature de la dérivation serait ici un paramètre décisif. Dans le cas de la préfixation, le radical serait habituellement un mot autonome (nom, verbe ou adjectif) servant de base dérivationnelle pour d'autres formations apparentées ; quant à la suffixation, la base serait fonctionnellement non autonome, car généralement amputée d'un mot déjà fonctionnant (nom, verbe ou adjectif).

Quant aux controverses interprétatives portant sur le critère de l'autonomie (ou non) des affixes participant à la constitution des mots dérivés, nous sommes sur le point d'admettre que, effectivement, les particules postposées à la base, les *suffixes*, ne sont pas lexicalement indépendants, tandis que celles y étant préposées, les *préfixes*, revêtent deux natures : il s'agit *grosso modo* de morphèmes liés et quelquefois — comme le prouvent de rares exemples figurant dans notre corpus

² Les débats concernant le *radical* se cristallisent aussi autour d'une autre question qui dans le cadre du présent texte nous importe moins, mais qui paraît tout de même intéressante. Selon Alicja Kacprzak et Józef Sytnicki (2002 : 108—109), « l'ensemble des mots formés sur le même *radical* est appelé *famille de mots* ou *famille étymologique* ». En contrepartie, Jean Dubois constate que, ce qui fonde une *famille de mots* est la *racine* parce qu'« elle est porteuse des sèmes essentiels, communs à tous les termes constitués avec cette racine » (1994 : 395). Il s'agit là soit d'un problème de nomenclature, soit d'un problème d'interprétation. Car il n'y a pas de doute que les auteurs parlent de la même réalité linguistique en se servant de termes distincts ; à tel point distincts que Jean Dubois (1994) dans son *Dictionnaire de linguistique et des sciences du langage* leur consacre des entrées autonomes, en essayant explicitement de les différencier.

— des morphèmes libres qui prennent la forme d'un mot simple, généralement d'une préposition ou d'un adverbe, soudé ou juxtaposé au radical.

Au-delà de toutes ces discussions, dans le cadre du présent article, la *dérivation propre* sera saisie en termes d'opération qui consiste en adjonction à une base, porteuse de sens, appelée le *radical*, d'un élément généralement non autonome, appelé *affixe* ; ce dernier peut figurer à l'initiale du radical (*préfixe*) ou le suivre (*suffixe*) ; les opérations morphologiques qui en résultent seront donc respectivement la *préfixation* (ou *dérivation préfixale*) et la *suffixation* (ou *dérivation suffixale*). Par l'adjonction de l'affixe à une base, on obtient un *mot dérivé* ou, tout court, un *dérivé*.

Précisons encore que l'adjonction ne s'effectue souvent pas par une simple opération de juxtaposition ou d'accolement d'une particule lexicale au radical ; elle sous-tend souvent des modifications plus ou moins importantes de la base même.

2. Préfixation

La *préfixation* consiste, selon Danièle Dumarest et Marie-Hélène Morzel « à ajouter devant un mot un affixe porteur de sens, de deux syllabes maximum. Cette particule, le préfixe, peut prendre la forme d'une préposition (*sur, sous*), d'un adverbe (*en, après*), d'un mot d'origine grecque ou latine (*anti, para*) ou d'éléments ne servant que de préfixe (*in, a*) » (2004 : 41) ; une opinion non isolée que l'on peut également retrouver chez Jean Dubois (1994 : 377) qui ajoute de son côté à la classe des préfixes par exemple *contre-*. La dérivation saisie de la sorte, permettrait, notamment là où il s'agirait des préfixes-prépositions ou des préfixes-adverbes fonctionnant librement dans la langue, de classer un certain nombre de dérivés construits de la sorte dans la classe des composés qui résultent *grossso modo* d'un rapprochement (par jonction ou juxtaposition) des mots autonomes, et vice-versa.

Józef Sytnicki en revanche, en se référant à la grammaire traditionnelle française, fait remarquer une attitude quasi-opposée et précise qu'effectivement, la préfixation est un « processus d'adjonction à la base dérivationnelle des éléments spécialisés dits préfixes », mais « dont la propriété essentielle est leur non-autonomie sur le plan syntaxique » (1979 : 25) ; cette qualité des préfixes est également réaffirmée par Alicja Kacprzak (2000 : 38) et Maurice Grevisse (1993 : 222). Dans ce sens, la préfixation et la composition seront des procédés concurrents. Toutefois, comme Józef Sytnicki (1979 : 26) le fait remarquer quelques lignes plus loin, certaines formations qui s'opèrent sur des morphèmes libres, tels que la préposition et adverbe, peuvent par suite de la grammaticalisation du mot

ajouté ne subir qu'une modification sémantique de la base dérivationnelle, analogue à celle qui résulte de l'adjonction du préfixe. « Il n'y a donc pas de raisons suffisantes pour traiter ces formations comme des composés. Au contraire, tant la grammaticalisation des morphèmes libres que la fonction remplie par eux dans ce type de dérivés confirment leur appartenance à la classe des formations préfixales » (J. S y p n i c k i, 1979 : 26). Est-ce que cela voudrait dire que les mêmes prépositions et les mêmes adverbes peuvent participer dans la construction des dérivés préfixaux et des composés ? La réponse paraît, à la lumière du propos précité, d'emblée affirmative³.

Suite à cela et puisque certains exemples issus du corpus nous placent devant une perplexité patente, nous allons par conformisme nous assujettir à une conduite prudente selon laquelle les préfixes revêtiront deux natures. De la sorte, dans le cadre des considérations qui suivent, nous allons préconiser comme terme préfixé toute unité construite à la suite de l'adjonction, d'un côté, d'un morphème syntaxiquement non autonome, de l'autre, d'un mot libre (préposition, adverbe) à un radical qui, dans le cas de la préfixation, il faut le souligner avec insistance, serait un mot libre (généralement un substantif, un adjetif ou un verbe). De ce fait, le préfixe n'est pas susceptible de changer de classe grammaticale du mot auquel il se joint. En revanche, il se permet quelques influences sur sa signification ; généralement, il est apte à la réduire. En conséquence, le sens du mot dérivé est le vecteur des deux composants : il est déterminé par le sens de la base et la valeur sémantique du morphème préfixé.

Quant à la fréquence d'emploi des morphèmes de préfixation dans la formation des termes appartenant au répertoire terminologique du régime supplémentaire de retraite, elle est assez variable : certains préfixes sont employés plus souvent et s'avèrent donc relativement productifs quant à la constitution des unités, d'autres un peu moins. Il y en a ceux qui peuvent à leur tour avoir un nombre de variantes orthographiques, parfois assez éloignées l'une de l'autre, ce que nous avons essayé de démontrer dans les tableaux qui suivent. De plus, ces préfixes peuvent se joindre à la base directement ou moyennant un trait d'union. Il arrive que pour certains termes deux graphies soient opérationnelles, l'une avec le trait d'union, l'autre avec le préfixe soudé au radical, p. ex. : *co-assuré / coassuré, multisupport / multi-support, retraite surcomplémentaire / retraite sur-complémentaire*.

³ Par ailleurs, cette question est un peu plus élucidée dans la littérature polonaise. Hanna J a - d a c k a (2007 : 124) qui, bien qu'elle ne définisse pas *expressis verbis* la notion de préfixe, consacre un peu de place aux dérivés construits à partir des prépositions, parmi lesquels on retrouve entre autres : *bez-, po-, ponad-, przed-, przy-*. On en déduit qu'elle admet par la présente la formation préfixale à partir des particules autonomes. Renata Grzegorzewska (1984 : 58) affirme de son côté qu'effectivement un certain nombre de préfixés peut s'aligner aux composés ou se placer à la lisière de ces deux catégories (elle cite à cette occasion les particules *współ-, nie-, bez-*), et que dans une éminente partie de cas tracer une ligne de démarcation entre les deux classes est largement difficile, d'autant plus que ces formations sont, comme elle souligne, différemment interprétées dans la littérature.

Ces remarques faites, regardons le tableau 1 où nous avons répertoriés les principaux préfixes qui participent en français à la formation des termes à l'intérieur du domaine en question. Puisqu'il s'agit des formes qui peuvent parfois paraître pour un usager de langue démotivée, nous y précisons l'origine du préfixe, son sens étymologique et, dans la mesure du possible, la valeur sémantique actualisée au sein du domaine, saisissable à travers les exemples issus du corpus⁴.

Tableau 1

**Liste des préfixes français participant à la formation des termes
au sein du régime supplémentaire de retraite**

Préfixes	Origine (ou catégorie grammaticale) ^{a)}	Sens étymologique	Valeur	Exemples des termes
a-	<i>latin</i>	vers, auprès	idée de direction, d'une tendance, de rapprochement, de but	<i>ajuster (le contrat), accompte, annuler (le contrat), affilier, allouer</i>
af- al-				
a- an-	<i>grec</i>	pas, sans	idée de négation, de privation	<i>anéantissement (du contrat)</i>
ante-	<i>latin</i>	avant, au-delà	idée d'antériorité	<i>antécédents</i>
co-	<i>latin</i>	avec, ensemble	idée d'accompagnement, d'association, d'adjonction	<i>coassurance, co-assuré, co-souscription, co-courtage, co-souscripteur, co-adhésion, coefficient (de majoration)</i>
contre-	adverbe	opposé à, contre	idée d'opposition	<i>contre-assurance</i>
dé-	<i>latin</i>	séparation, privation	idée d'une action inverse	<i>défiscaliser, dénouement (du contrat), défaillance, délégation (de créance)</i>
e-	<i>ang.</i>	électronique	accessible, joignable en ligne	<i>e-broker</i>
en-	<i>latin</i>	dans	idée de contenir dans, d'appartenance	<i>endossement, endos, (prime) encaissée</i>
in- im-	<i>latin</i>	négation	idée d'opposition	<i>inassurable, incapacité (permanente), indu, insuffisance (d'assurance), immobilier</i>
inter-	<i>latin</i>	entre, parmi	idée de relation, de mise en contact	<i>intermédiaire (d'assurance), intermédiation, (contrat d'assurance) intergénérationnel</i>

⁴ Nous nous basons ici (tout comme pour les tableaux représentant les suffixes) sur les listes des affixes établies entre autres par Maurice Grevisse (1993 ; 1995), Danièle Dumarest, Marie-Hélène Morsel (2004), Patrick Charraudéau (1992), Alicja Kacprzak (2000), Alicja Kacprzak, Józef Sytnicki (2002). Les préfixes (et plus bas — les suffixes) sont inventoriés exclusivement en fonction des exemples fournis par le corpus recueilli.

suite du tab. 1

mono-	<i>grec</i>	seul, unique	idée de particularisation, de scission	<i>monogestion, monosupport</i>
multi-	<i>latin</i>	nombreux	idée de multiplication, de polymorphisme	<i>multigestion, multirisque, multisupport</i> (ou <i>multi-support</i>)
non- ^{b)}	adverbe	non, négation	idée de négation, de privation	<i>(bénéficiaire) non-déterminé, (contrat) non-rachetable, (assurance) non-vie, non cadre</i>
nu-	<i>latin</i>	sans habit	idée de privation	<i>nu-propriétaire, nue-propriété</i>
plus- ^{c)}	adverbe	grande quantité	idée d'un bénéfice supplémentaire	<i>plus-value</i>
poly-	<i>grec</i>	nombreux, abondant	idée de multiplication	<i>polyassuré, polypensionné</i>
pré-	<i>latin</i>	avant, devant	idée d'anticipation, d'antériorité	<i>prératraite, prémourant, prémourir, prédecéder, préavis, précompte (de commission), préliquidation</i>
re- ré- r-	<i>latin</i>	encore, de nouveau	idée de répétition, de reprise, de renforcement	<i>reconduction, recouvrement (de la prime), retrait, revalorisation, réassurance, répartition (de l'épargne), réversion, réversibilité (de la rente), révocation, réajustement, rachat</i>
sous-	préposition	dessous	idée d'infériorité	<i>sous-agent, sous-assurance</i>
sur-	préposition	au-dessus en excès trop	idée de ce qui dépasse, surpassé la moyenne	<i>surassurance, surprime, surcotisation survie, survivant, (retraite) surcomplémentaire</i> (ou : <i>sur-complémentaire</i>)

a) Dans le cas de mots-préfixes autonomes.

b) Selon la classification dressée par Maurice Grevisse (1995 : 28) ; toutefois, la particule *non* selon le même auteur participe également dans la formation des composés (cf. M. Grevisse, 1993 : 236).c) Selon la classification dressée par Alicja Kacprzak et Józef Sytnicki (2002 : 91). Par ailleurs, le morphème *plus*, aussi *moins* et *non* peuvent également fonctionner dans la composition. Leur participation dans ces deux procédés de formation, donc la dérivation préfixale et la composition, paraît peu distinctive.

Comme nous avons déjà souligné plus haut, les adverbes et les prépositions insérés dans le tableau et identifiés comme préfixes peuvent paraître au moins douteux en tant qu'éléments par excellence dérivationnels car, étant donné leur autonomie notamment syntaxique, ils peuvent également assumer une fonction néologique au service de la composition.

À la fin de la démonstration faite, il faut faire remarquer une habileté universelle des préfixes : ils sont, sans réserve, susceptibles de modifier plus ou moins notamment le sens du radical ; généralement, il s'agit d'une restriction ou d'une

spécialisation de sens : *inassurable* < *assurable*, *préretraite* < *retraite*, *coassurance* < *assurance*, *revalorisation* < *valorisation*.

3. Suffixation

La *suffixation* est un procédé qui « consiste à ajouter un élément appelé suffixe à une base fournie par le radical » (A. Kacprzak, 2000 : 23). Le suffixe, quant à lui, est défini comme « une suite de sons (ou de lettres, si on envisage la langue écrite) qui n'a pas d'existence autonome » (M. Grévisse, 1993 : 198) et se postpose à la base en modifiant plus ou moins considérablement sa forme et son sens. En conséquence, les suffixes peuvent assumer plusieurs fonctions par rapport au radical auquel ils se soudent : ils peuvent ne rien changer à sa catégorie grammaticale et à sa signification, et rester formellement et sémantiquement proche de la base ; ils peuvent ne rien changer à sa catégorie grammaticale, mais modifier sa valeur sémantique ; ils peuvent changer de catégorie grammaticale, en restant toujours très près de la signification initiale ; ils peuvent enfin modifier et l'un et l'autre. La combinatoire à laquelle les suffixes se prêtent est assez souple, toutefois régie par des règles morphosyntaxiques de la langue visée.

La nature des suffixes permet de répertorier les termes construits à leur aide en plusieurs classes sémantiques qui, en général, se retrouvent aussi dans la langue commune ; en terminologie, il y en a juste quelques-uns qui peuvent changer de spécialisation sémantique ; tel est par exemple le cas des suffixes dits diminutifs, qui dans le cas des termes perdent cette valeur en demeurant plutôt neutres (ex. *livret d'épargne*). À part un classement sémantique, les suffixes se prêtent à plusieurs autres. On peut les répertorier entre autres selon leur étymologie, leur productivité, leur participation dans la constitution des sens similaires ou concurrents, ou la nature grammaticale du mot qu'ils forment. Cette dernière classification est aux yeux de Maurice Grévisse (1993 : 198) la plus justifiée, car en effet la moins problématique, permettant de lister les suffixes formant des noms et des adjectifs (*dérivation* appelée *nominale*), les suffixes formant des verbes (*dérivation verbale*) et les suffixes formant des adverbes (*dérivation adverbiale*).

Conformément à ce conseil, nous proposons dans les tableaux ci-dessous (tab. 2—5) un classement tenant compte des classes grammaticales. Néanmoins, puisqu'il est question d'une terminologie, il s'agirait notamment des termes-subsstantifs (qui à leur tour s'organisent en quelques catégories sémantiques) et des adjectifs (souvent accompagnant ces substantifs).

Tableau 2

Liste des suffixes français formant des noms d'actions

Suffixe	Genre	Valeur	Exemples
-age	<i>n.m.</i>	action, son résultat	<i>arbitrage, courtage (d'assurance), arrérages</i>
-ance -ence	<i>n.f.</i>	action, son résultat état, mode de	<i>assurance, quittance (de prime), survenance (du risque), défaillance, prévoyance</i> <i>échéance, déchéance, bancassurance, déshérence, carence, réticence</i>
-at -it	<i>n.m.</i>	action, son résultat	<i>rachat (du contrat), achat (de points), actuariat, certificat (d'adhésion)</i> <i>audit, usufruit, retrait (total / partiel)</i>
-ement	<i>n.m.</i>	action, son résultat	<i>établissement (du contrat), management (des risques), paiement (des primes), versement, dénouement (du contrat), amortissement (d'un emprunt), fractionnement (de la prime), (capacité) d'endettement, cautionnement, (seuil) d'investissement, plafonnement, vieillissement (démographique), doublement (du capital), recouvrement (de la prime), agrément (administratif)</i>
-ice	<i>n.m.</i>	résultat d'une action	<i>préjudice (corporel), bénéfice</i>
-ice	<i>n.f.</i>	résultat d'une action	<i>notice (d'information)</i>
-ie	<i>n.f.</i>	résultat d'une action	<i>garantie (d'assurance), stratégie (d'investissement)</i>
-ise	<i>n.f.</i>	résultat d'une action	<i>prise (d'effet), mise (à la retraite)</i>
-sion -ssion	<i>n.f.</i>	action, son résultat	<i>adhésion, exclusion (de garantie), extension (de garantie), suspension (du contrat), (valeur de) conversion, conclusion (du contrat), provision, réversion, (droits de) succession, cession</i>
-tion	<i>n.f.</i>	action, son résultat	<i>indemnisation, liquidation (de la retraite), sommation, modification (du contrat), mutualisation (du risque), attestation (de garantie), annulation (du contrat), affiliation, participation (aux bénéfices), opération (d'assurance), réalisation (du risque), proposition (d'assurance), prorogation (du contrat), cessation (anticipée du contrat), reconduction (du contrat), réduction (du contrat), renonciation (au contrat), répartition (de l'épargne), révocation (du bénéficiaire), désignation (du bénéficiaire), sélection (médicale), souscription (du contrat), acceptation (du risque), accumulation (du capital), pollicitation, répartition, délégation (de carence), exclusion de garantie</i>
-ture	<i>n.f.</i>	action, son résultat	<i>signature (du contrat), fermeture (des droits), clôture (du contrat), ouverture (des droits), rupture (du contrat), couverture (d'assurance)</i>
-ue	<i>n.f.</i>	résultat d'une action	<i>étendue (de la garantie)</i>

suite du tab. 2

suffixe Ø^{a)}	<i>n.m.</i>	résultat d'une action	<i>départ (à la retraite), arrêt (de travail), précompte (de commission), compte (retraite), risque (aggravé), arrêt (de travail), projet (de contrat), demande (de garantie), note (de couverture), gage, avance (sur le contrat)</i>
	<i>n.f.</i>		

a) Ce suffixe correspond à la *dérivation régressive* qui consiste à former une nouvelle unité par suppression de la syllabe finale (cf. p. ex. D. Dumarest, M.H. Morsel, 2004 : 58). Sur la matrice d'un verbe par exemple, la nouvelle formation est construite sur le radical de celui-ci ; ainsi *compter, noter* aboutissent respectivement à *un compte* et à *une note*.

Tableau 3
Liste des suffixes français formant des noms de qualités

Suffixe	Genre	Valeur	Exemples
-ance	<i>n.f.</i>	qualité ou état	<i>insuffisance (d'assurance), performance, (rente) dépendance</i>
-er	<i>n.m.</i>	qualité ou état	<i>viager</i>
-esse	<i>n.f.</i>	qualité ou état	<i>(assurance) vieillesse</i>
-ie	<i>n.f.</i>	état	<i>survie</i>
-ité	<i>n.f.</i>	qualité, état, faculté	<i>exigibilité (de la prime), (garantie de) fidélité, incapacité (permanente), liquidité, (marge de) solvabilité, nullité (du contrat), probabilité (d'un risque), rentabilité (du placement), solvabilité (du régime), (tables de) mortalité, réversibilité (de la rente), incapacité (permanente), longévité</i>
-ivité			

Tableau 4
Liste des suffixes français formant des noms d'agent, de dispositif

Suffixe	Genre	Valeur	Exemples
-aire	<i>n.m.</i>	agent (personne et/ou institution)	<i>bénéficiaire, actuaire, titulaire (du contrat), commissaire (contrôleur des assurances), intermédiaire (d'assurance), gestionnaire, multigestionnaire, actionnaire, cessionnaire, dépositaire, donataire, nu-propriétaire,</i>
-naire			
-taire		dispositif	<i>questionnaire (de risque), formulaire (de déclaration)</i>
-ant	<i>n.m.</i>	agent (personne et/ou institution)	<i>ayant droit, ayant cause, consultant (en assurance), gérant, proposant, contractant, cotisant, épargnant, survivant, agent (d'assurance), adhérent,</i>
-ent		dispositif	<i>avenant (au contrat), montant (de prime), coefficient (de majoration), instrument (financier), complément (de retraite), supplément (de cotisations)</i>
-at	<i>n.m.</i>	dispositif	<i>certificat (d'adhésion), contrat (d'assurance), résultat (technique), cliquet, produit (d'assurance)</i>
-et			
-it			
-é	<i>n.m.</i>	agent dispositif	<i>assuré, affilié, relevé (de compte)</i>

suite du tab. 4

-elle	<i>n.f.</i>	institution	<i>mutuelle (d'assurance)</i>
-er, -ier	<i>n.m.</i>	agent (personne et/ou institution)	<i>héritier, courtier (d'assurance), créancier, crédirentier, rentier, débirentier, usufruitier, particulier, pilier, plancher</i>
		dispositif	
-eur -teur	<i>n.m.</i>	agent (personne et/ou institution)	<i>assureur, preneur (d'assurance), contrôleur (des assurances), payeur (des primes), réassureur, testateur, détenteur (du contrat), émetteur (obligataire), souscripteur, débiteur, donateur</i>
-iste	<i>n.m.</i>	agent (personne et/ou institution)	<i>(créancier) gagiste</i>
-té -ité	<i>n.f.</i>	dispositif mode de	<i>unité (de compte), quotité, mensualité, modalité (de versement), périodicité (de cotisations), annuité, ancienneté</i>
suffixe Ø	<i>n.m.</i>	dispositif	<i>appel (de cotisations), compte (retraite), plan (de financement), numéro (de contrat), projet (du contrat), support (financier), coût (du risque), tranche</i>

Tableau 5
Liste des suffixes français servant à former des adjectifs

Suffixe	Valeur	Exemples
-able -ible	adjectif déverbal exprimant la possibilité	<i>(durée) prorogeable, (capital) variable, (contrat) adaptable, (contrat) ajustable, (contrat) révisable, (contrat) rachetable, (contrat) renouvelable, inassurable, liquideable (obligation), convertible, (quotité) disponible</i>
-aire	adjectif créé sur la base nominale	<i>(garantie) complémentaire, (régime) supplémentaire, (minimum) réglementaire, (titre) monétaire, (PEP) bancaire, (poche) sécuritaire</i>
-ant	adjectif déverbal	<i>(souscripteur) survivant</i>
-é	adjectif déverbal exprimant la qualité	<i>(risque) assuré, (actif) cantonné, (capital) aliéné, (capital) différé, (cessation) anticipée, (gestion) profitée, (tête) assurée</i>
-er, -ère	adjectif créé sur la base nominale exprimant la qualité	<i>(support) boursier, (rente) viagère, (durée) viagère</i>
-if, -ive	adjectifs déverbal informant sur la caractéristique évoquée par la base	<i>(capital) constitutif, (valeur) liquidative</i>
-oire	adjectifs créé sur la base nominale exprimant la caractéristique évoquée par la base	<i>(événement) aléatoire, (prélèvement) libératoire, (régime) obligatoire</i>
-teur -trice	adjectif déverbal informant sur la caractéristique évoquée par la base	<i>(contrat) collaborateur</i>

Dans le corpus retenu, les suffixes s'adjoignent en général à une base verbale en lui conférant un aspect sémantique plus ou moins modifié, généralement apte à exprimer une action et/ou son résultat (*paiement des primes* < *payer*), un nom d'agent (*détenteur du contrat* < *détenir*), un nom de dispositif (*gage* < *gager*), ou encore un nom de qualité (*contrat collaborateur* < *collaborer*) ; ils n'épargnent pas non plus la base adjetivale en fondant ainsi des substantifs dénotant une propriété (*solvabilité* < *solvable*), et la base nominale en produisant des substantifs suivants équipés d'un sémantisme modifié (*courtage* < *courtier*, *péodicité* < *période*). Certains préfixes sont à tel point polyvalents qu'ils assument plusieurs fonctions ; ils peuvent par exemple fonder les noms d'action (et/ou de résultat) et les noms de qualité (-*ance* : *survenance du risque*, *insuffisance d'assurance*) ; les noms d'action et les noms de dispositifs (-*ité* : *exigibilité de la prime*, *unité de compte*), etc. D'autres paraissent pléonastiques, ce qui veut dire qu'ils servent à créer des termes dont le sens n'est pas éloigné de ceux déjà existant (*détenteur obligataire* < *détenteur d'obligation*).

De plus, il faut souligner que les suffixes ont un pouvoir catégorisateur, ce qui veut dire qu'ils sont habiles à changer la catégorie grammaticale de la base (cette fonction accapare pleinement aux suffixes) : *rentabilité* < *rentable*, *couverture (d'assurance)* < *couvrir*, etc. ; il y en a également ceux qui assument une double fonction : le transfert de catégorie est accompagné d'une modification du sémantisme du radical : *reconduction (du contrat)* < *reconduire*, *réduction (du contrat)* < *réduire*, etc.

4. Dérivation parasyntétique

À la fin de nos considérations, nous voulons juste mentionner la *dérivation parasyntétique* (ou *formation parasyntétique*) qui est un procédé consistant en adjonction synchrone d'un préfixe et d'un suffixe à une base préexistante. Les *dérivés parasyntétiques* soudent ainsi au moins trois éléments : un morphème préfixé, un radical et un morphème suffixé (cf. R. Eluerd, 2000 : 38—39 ; A. Kacprzak, 2000 : 23) qui conjuguent leurs capacités respectives décrites plus haut. Les termes à l'intérieur du corpus retenu qui témoignent d'une telle formation sont nombreux et se laissent identifier à travers nos démonstrations préalables dans les tableaux. Prenons juste quelques exemples : ***ajustement***, ***affiliation***, ***allocation***, ***allocataire***, ***défaillance***, ***dépositaire***, ***endossement***, ***multigestionnaire***, ***recouvrement*** (*de la prime*), ***réassureur***, ***co-souscripteur***, ***surassurance***, etc. Par ailleurs, ce type de formation combinant la préfixation et la suffixation paraît particulièrement prolifique ce qui prouverait son efficience néologique au sein du domaine.

5. Conclusion

À la lumière des illustrations faites, il s'avère que la dérivation propre au sein de la terminologie française du régime supplémentaire de retraite constitue numériquement un mode de formation relativement productif dont on ne peut pas nier l'importance, voire un procédé efficient.

En somme, nous avons relevé une vingtaine de préfixes, notamment d'origine latine, qui participent à la formation des substantifs (quelquefois des verbes), plus d'une quarantaine de suffixes, formateurs de substantifs et d'adjectifs. Parmi ces affixes, il y a ceux qui sont plus disposés à la formation néologique en français et de ce fait ils participent plus régulièrement à la mise en place de nouvelles unités, en marquant un certain choix néologique ; tel est par exemple le cas des préfixes : *co-*, *pré-* ou *re-* / *ré-*, des suffixes formant des noms : *-ement*, *-tion*, *-ité*, *-aire* / *-eur*, ou des adjectifs : *-able*, *-ible*. Il y a bien évidemment ceux qui sont beaucoup moins prolifiques, toutefois ils ont leur part dans la constitution du répertoire terminologique du domaine. De plus, il convient de souligner que la terminologie française de la retraite supplémentaire n'a pas réussi à élaborer des modèles dérivationnels lui étant exclusifs, ce qui veut dire qu'elle fait appel aux préfabriquées linguistiques déjà attestées, en les empruntant au système général.

Références citées

- Bloch O., von Wartburg W., 2002 : *Dictionnaire étymologique de la langue française*. Paris : PUF.
- Cabré M.T., 2000 : « Sur la représentation mentale des concepts : bases pour une tentative de modélisation ». In : H. Béjoint, P. Thoiron, éds. : *Le sens en terminologie*. Lyon : Presse Universitaire de Lyon, 20—39.
- Charraud P., 1992 : *Grammaire du sens et de l'expression*. Paris : Hachette.
- Desmet I., 2003 : « Évolution théorique et méthodologique dans la recherche en néologie scientifique et technique ». In : *Colloque international — la néologie scientifique et technique : bilan et perspectives*, 28 novembre 2003, Rome, <http://www.realiter.net/spip.php?article225> (accès : 12.01.2012).
- Dubois J., éd., 1994 : *Dictionnaire de linguistique et des sciences du langage*. Paris : Larousse.
- Dumarest D., Morsel M.-H., 2004 : *Le chemin des mots*. Grenoble : Presses Universitaires de Grenoble.
- Éluerd R., 2000 : *La lexicologie*. Paris : PUF.
- Gniadek S., 1979 : *Grammaire contrastive franco-polonaise*. Warszawa : PWN.
- Grevisse M., 1993 : *Le bon usage*. 13^e édition revue. Paris (Louvain-la-Neuve) : Duculot.

- Grevisse M., 1995 : *Précis de grammaire française*. Paris (Louvain-la-Neuve) : Duculot.
- Grzegorczykowa R., 1984: *Zarys słowotwórstwa polskiego. Słowotwórstwo opisowe*. Warszawa: PWN.
- Jadacka H., 2007: *Kultura języka polskiego. Fleksja, słowotwórstwo, składnia*. Warszawa: PWN.
- Kacprzak A., 2000 : *Terminologie médicale française et polonaise. Analyse formelle et sémantique*. Łódź : Wydawnictwo Uniwersytetu Łódzkiego.
- Kacprzak A., Sypniewski J., 2002 : *Éléments de grammaire française*. Poznań : Wydawnictwo Uniwersytetu Adama Mickiewicza.
- Rondeau G., 1984 : *Introduction à la terminologie*. Québec : Gaëtan Morin.
- Sypniewski J., 1979 : *La composition nominale en français et en polonais*. Poznań : Wydawnictwo Uniwersytetu Adama Mickiewicza.